



Occupation d'un logement et abus de confiance

Par **mcath**, le **12/11/2008** à **11:00**

Bonjour, nous sommes parents d'un jeune qui a pris son appartement au printemps dernier. Nous nous sommes portés garants pour le bail de cet appartement. Environ trois semaines après son installation, une amie de notre fils s'est installée chez lui, au départ elle devait venir passer le week-end, mais en fait elle est arrivée avec armes et bagages. Elle ne travaille pas, et l'entente avec notre fils n'est pas bonne, ils en viennent aux mains. Nous avons tenté d'avoir une explication avec elle, et en fait elle a poussé notre fils à déposer une main courante envers nous. A ce jour, notre fils nous confirme qu'elle voulait des dommages et intérêts.... Cette jeune fille a un double des clés de l'appartement et notre fils ne sait pas comment lui faire comprendre qu'elle doit partir et lui rendre les clés. La jeune fille est violente, coups de poings, claques et financièrement intéressée. Elle ne travaille toujours pas et exige beaucoup.

1ère question : en tant que garants, avons nous un droit de regard légal sur l'occupation par un tiers du logement.

2ème question : auprès de qui notre fils peut-il s'adresser pour être aidé.

Merci d'avance pour toute information qui pourrait nous être utile.

Par **Marion2**, le **12/11/2008** à **12:34**

Bonjour,

Déjà, il faut que cette personne comprenne qu'elle n'est pas locataire du logement et qu'elle ne peut y séjourner.

Concernant les clés, je vous conseille de changer la serrure tout simplement ou d'installer (ou de changer) un verrou.

Votre fils peut aller à la gendarmerie déclarer que cette personne réside chez lui, sans son accord, qu'elle n'est pas mentionnée dans le bail de location.

A mon avis, éviter d'en parler au propriétaire, afin que votre fils n'en subisse pas les conséquences.

Cordialement

Par **mcath**, le **12/11/2008** à **13:36**

Merci beaucoup à Laure d'avoir répondu aussi vite.

Par **Tisuisse**, le **12/11/2008** à **15:59**

Comme le dit Laure, changer les serrures, mettez les affaires de la nana sur le palier et la fille avec. N'oubliez pas que, si cette fille déterriore l'appartement, votre fils, et donc vous, comme garants, devrez payer les dégâts puis vous devrez vous retourner contre cette fille mais comme elle est insolvable, bonjour la procédure.

Par **frog**, le **12/11/2008** à **16:10**

[citation]Votre fils peut aller à la gendarmerie déclarer que cette personne réside chez lui, sans son accord, qu'elle n'est pas mentionnée dans le bail de location.[/citation]
N'embêtons pas la maréchaussée, qui a déjà bien assez à faire, pour si peu. Donnons plutôt du boulot à un serrurier.